

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## **Banque Zitouna**

Siège social : 2, Avenue Qualité de vie – 2015 Le Kram

La Banque Zitouna publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 avril 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Madame **Emna RACHIKOU** (KPMG TUNISIE) & Mr **Bessem JEDDOU** (LEJ AUDIT)

## BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
<b>ACTIF</b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	6-1-1	822 753	611 914
Créances sur les établissements bancaires et financiers	6-1-2	144 098	58 896
Créances sur la clientèle	6-1-3	5 814 826	5 051 781
Portefeuille-titre commercial		0	0
Portefeuille d'investissement	6-1-4	202 400	143 965
Titres mis en équivalence	6-1-5	17 170	15 078
Valeurs immobilisées	6-1-6	125 363	125 799
Ecart d'acquisition net (GOODWILL)	6-1-7	4 990	5 280
Autres actifs	6-1-8	341 344	433 447
	<i>Total de l'actif</i>	<b>7 472 944</b>	<b>6 446 160</b>
<b>PASSIF</b>			
Banque Centrale et CCP		-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	6-2-1	4 381	1 878
Dépôts et avoirs de la clientèle	6-2-2	6 378 940	5 499 074
Dettes de financements et Ressources spéciales	6-2-3	12 613	13 883
Autres passifs	6-2-4	329 085	233 996
	<i>Total du passif</i>	<b>6 725 019</b>	<b>5 748 831</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>			
Part des minoritaires dans les réserves consolidés		62 030	53 363
Part des minoritaires dans le résultat consolidé		-3 422	-2 263
	<i>Total des intérêts minoritaires</i>	<b>58 608</b>	<b>51 100</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		265 000	265 000
Réserves consolidées		355 427	275 049
Autres capitaux propres		-2 852	30 005
Résultat consolidé de l'exercice		71 742	76 175
	<i>Total des capitaux propres</i>	<b>689 317</b>	<b>646 229</b>
	<i>Total passif et capitaux propres</i>	<b>7 472 944</b>	<b>6 446 160</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE  
AU 31 DECEMBRE 2024**

**(Montants exprimés en milliers de dinars)**

	Notes	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
<b>1. PASSIFS EVENTUELS</b>			
- Cautions, avals et autres garanties données	7-1	184 212	140 694
- Crédits documentaires	7-2	66 221	72 027
<b><i>Total des Passifs éventuels</i></b>		<b>250 433</b>	<b>212 721</b>
<b>2. ENGAGEMENTS DONNES</b>			
- Engagements de financement en faveur de la clientèle	7-3	884 063	757 742
- Engagements sur titres	7-4	14 800	28 270
<b><i>Total des Engagements donnés</i></b>		<b>898 863</b>	<b>786 012</b>
<b>3. ENGAGEMENTS RECUS</b>			
- Garanties reçues	7-5	4 584 148	3 516 763

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**  
**(Montants exprimés en milliers de dinars)**

	Notes	Au 31 Décembre		Variation	En%
		2 024	2023		
<b>1. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>					
- Profits et revenus assimilés	8-1	582 587	508 171	74 416	15
- Commissions (en produits)	8-2	85 304	77 507	7 797	10
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	8-3	20 299	22 612	-2 313	-10
- Revenus du portefeuille d'investissement	8-4	654	657	-3	0
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>688 844</b>	<b>608 947</b>	<b>79 897</b>	<b>13</b>
<b>2. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>					
- Charges encourues et assimilées	8-5	-261 300	-236 182	-25 118	11
- Commissions encourues		-8 020	-7 213	-807	11
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>-269 320</b>	<b>-243 395</b>	<b>-25 925</b>	<b>11</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>419 524</b>	<b>365 552</b>	<b>53 972</b>	<b>15</b>
- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif	8-6	-74 345	-48 962	-25 383	52
- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement	8-7	-2 969	-2 126	843	-40
- Autres produits d'exploitation		10 715	7 887	2 828	36
- Frais de personnel	8-8	-155 605	-140 537	-15 068	11
- Charges générales d'exploitation	8-9	-84 475	-74 341	-10 134	14
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	8-10	-22 328	-19 158	-3 170	17
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>90 517</b>	<b>88 315</b>	<b>2 202</b>	<b>2</b>
- Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		2 091	1 733	358	21
- Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	8-11	377	291	86	30
- Impôt sur les bénéfices	8-12	-24 665	-21 972	-2 693	12
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>68 320</b>	<b>68 367</b>	<b>-47</b>	<b>0</b>
- Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		-	5 545	-5 545	-100
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>68 320</b>	<b>73 912</b>	<b>-5 592</b>	<b>-8</b>
<b>Part de résultat revenant aux minoritaires</b>		<b>3 422</b>	<b>2 263</b>	<b>1 159</b>	<b>51</b>
<b>Résultat net de l'exercice, Part du groupe</b>		<b>71 742</b>	<b>76 175</b>	<b>-4 433</b>	<b>-6</b>
<b>RESULTAT DE BASE PAR ACTION (DT)</b>	8-13	<b>0,2707</b>	<b>0,2875</b>	<b>0,00168</b>	<b>-6</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**  
**(Montants exprimés en milliers de dinars)**

	Notes	Au 31 Décembre	
		2024	2023
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>			
- Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		676 945	596 409
- Charges d'exploitations bancaires décaissées		-306 571	-256 328
-Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		-15 951	-103 117
-Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-55 249	105 040
-Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-839 924	-465 465
-Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		879 136	414 050
-Titres de placement / Titres de transaction		0	-
-Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-241 877	-205 199
-Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		187 734	-38 586
-Impôts sur les sociétés		1 671	-31 857
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>		<b>285 911</b>	<b>14 945</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		4 323	2 515
- Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		-448 421	-95 783
-Acquisitions cessions sur immobilisations		-19 318	-47 156
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>-463 416</b>	<b>-140 424</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
- Emission / Remboursement d'emprunts		25 247	26 443
-Augmentation / diminution ressources spéciales		0	0
-Dividendes versés		-87 845	-31 274
-Encaissement suite à l'émission d'actions		458 698	75 440
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>		<b>396 100</b>	<b>70 609</b>
-Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>		<b>218 595</b>	<b>(54 870)</b>
-Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		642 607	697 477
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	9	<b>861 202</b>	<b>642 607</b>

## Notes aux états financiers consolidés :

### Note 1. Présentation de la société mère

La société mère "Banque Zitouna" est une Société Anonyme au capital de 265.000.000 DT, créée en 2009, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

La société mère "Banque Zitouna" est une Banque commerciale universelle. Son capital social est divisé en 265.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital de la société mère se présente, au 31 décembre 2023, comme suit :

	Nombre d'actions	% du capital
MAJDA TUNISIA S.A	264 999 993	100%
AUTRES ACTIONNAIRES	7	0%
<b>Total Général</b>	<b>265 000 000</b>	<b>100%</b>

### Note 2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du "Groupe Banque Zitouna" (le Groupe) sont préparés et présentés en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévus par le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie ;
- Les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie ; et
- Les principes comptables applicables aux institutions financières islamiques, telles que publiées par l'Organisation de Comptabilité et d'Audit des Institutions Financières Islamiques (AAOIFI).

Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21 à NCT 25) ;
- La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41) ;
- Les normes comptables NCT 35 à NCT 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1er décembre 2003 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes ainsi que la circulaire BCT n° 2018-06 du 5 juin 2018 et la circulaire BCT n° 2019-08 du 14 octobre 2019 ;
- Les normes de comptabilité financière applicables aux institutions financières islamiques telles que publiées par l'Organisation de Comptabilité et d'Audit des Institutions Financières Islamiques (AAOIFI).

En cas de divergence entre les différentes sources, l'établissement des états financiers consolidés respecte dans tous les cas les concepts et les principes prévus par le cadre conceptuel ainsi que la hiérarchie susvisée.

### **Note 3. Données comparatives**

L'obligation pour la Banque mère de publier des états financiers consolidés a pris naissance avec la création en mars 2019 de sa filiale Zitouna Capital, autrement dit avec la genèse, en 2019, de l'entité comptable dénommée "Groupe Banque Zitouna", une entité qui n'avait pas d'existence en 2018.

### **Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les états financiers consolidés du groupe sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### ***4-1. Principes de consolidation***

##### ***4-1-1. Périmètre de consolidation***

Les états financiers consolidés regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

##### ***4-1-2. Méthodes de consolidation***

Les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif existe lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne ; il est attesté lorsque le groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières

et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Cette présomption est réfutable si le groupe n'a pas, en substance, un pouvoir effectif de participation aux politiques opérationnelles et financières d'une entité. Les participations inférieures au seuil de 20% sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique "Titres mis en équivalence" et au niveau de la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique "Titres mis en équivalence".

Si la quote-part du groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement".

#### ***4-1-3. Règles de consolidation***

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

#### **(a) Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont



éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

## **(b) Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation**

### **Coût d'acquisition des titres**

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

### **Ecart d'acquisition**

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

### **Ecart d'évaluation**

La quote-part du groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

## **(c) Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée**

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entité comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la décomptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

## **(d) Déconsolidation**

Les titres conservés par le groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

#### **4-2. Règles de prise en compte des produits**

Les revenus sont les produits provenant de l'exploitation du groupe. Un revenu ne peut être comptabilisé qu'au moment de sa réalisation. La prise en compte du revenu n'est effectuée que dans l'un des cas suivants :

- Une réalisation du revenu au moment de la transaction ;
- Une réalisation du revenu lors de l'exécution du contrat ;
- Une réalisation du revenu lors du recouvrement des prestations de services

Dans ce cadre :

- Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financements, sont prises en compte dans le résultat du groupe au moment de leur perception.
- Les commissions relatives aux engagements par signature (lettres de crédits, lettres de garantie, etc.) sont prises en compte dans le résultat à mesure qu'elles sont courues ;
- Les profits, relatifs à des créances courantes, sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus ;
- Les profits échus et non encore encaissés, relatifs à des créances douteuses (incertaines, préoccupantes ou compromises), sont constatés en profits réservés et présentés en déduction des "Créances sur la clientèle". Ces profits sont pris en compte dans le résultat de la banque à mesure de leur encaissement. Ainsi, les profits pris en compte antérieurement en résultat au cours d'exercices antérieurs ne sont pas extournés mais doivent être provisionnés.
- Les produits prohibés par les normes islamiques ne sont pas comptabilisés au résultat de l'exercice et sont portés dans des comptes d'attente du passif courant (Nafaa Elaam), en attendant leur liquidation par le Conseil d'Administration ou l'Assemblée Générale de la banque mère, sous la supervision du Comité de Contrôle de Conformité des normes bancaires islamiques.

#### **4-3. Rémunération des comptes**

A la date de chaque arrêté, les profits encaissés relatifs à des opérations de financement et d'investissement dont l'origine des fonds au départ était des comptes Tawfir, des comptes participatifs, des comptes à vue, des contrats Istithmar et/ou du capital libre de la Banque mère, sont répartis entre la banque mère et les détenteurs des comptes d'investissements en fonction de la contribution de chaque intervenant dans ces financements et de la clé de répartition contractuelle.

Par ailleurs, les exigences de l'article 47 de la circulaire BCT n° 2018-06 du 5 juin 2018 ainsi que les principes islamiques de solidarité des exercices et de sauvegarde des intérêts des déposants, tels que prévus par la norme FAS 11 de l'AAIOFI (en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021), mettent à la charge de la banque mère l'obligation de constituer deux types de réserves spécifiques : une Réserve d'Equilibre des Profits (PER) et une Réserve pour Risque d'Investissement (IRR).

- Réserve d'Equilibre des Profits (PER) : Cette réserve est prélevée de la masse des profits à servir aux déposants, avant prélèvement de la quote-part de la Banque mère en tant que "*Moudhareb*". Les montants logés sous cette rubrique, sont repartis

proportionnellement entre la banque mère et les déposants. La quote-part des déposants est rattachée aux dépôts et avoirs de la clientèle.

- Réserve pour Risque d'Investissement (IRR) : Cette réserve est prélevée de la masse des profits à distribuer aux déposants, après prélèvement de la quote-part de la Banque mère en tant que "*Moudhareb*". Les montants, logés sous cette rubrique, sont du droit des déposants et doivent, par conséquent, être rattachés aux dépôts et avoirs de la clientèle.

#### ***4-4. Titres participatifs***

Les titres participatifs sont des titres subordonnés conformément aux dispositions de l'article 370 du Code des Sociétés Commerciales. Ils sont assimilés à des fonds propres.

Les titres participatifs sont émis sous forme d'un contrat "*Moudharaba*". Les titulaires des titres participatifs ont droit à une rémunération annuelle comportant une avance et un complément variable.

La partie variable est calculée conformément au système de partage des profits et suivant une clé de répartition fixée annuellement.

La Banque mère est autorisée d'utiliser les techniques de lissage de profit à travers le compte de Réserve d'Equilibre des Profits (PER).

#### ***4-5. Règles de prise en compte des charges***

Toutes les charges ayant concouru à la réalisation des revenus relatifs à l'exercice comptable, doivent être déterminées et rattachées à ce même exercice.

Le rattachement des charges aux produits s'effectue, entre autres, par le biais des comptes de régularisation qui sont utilisés pour répartir les charges et les produits dans le temps de manière à rattacher à chaque exercice seulement les charges et les produits qui le concernent.

#### ***4-6. Règles d'évaluation des créances***

##### ***4-6-1. Provision à base individuelle***

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque mère est effectuée sur la base de la situation, à la date d'arrêt, et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation est accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations conduisent la banque à déterminer un montant de provisions requis, un montant de la dotation aux provisions et un montant de produits réservés.

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

#### **(a) Prise en compte des garanties :**

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

#### **(b) Taux de provision :**

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<b>Classe 2-</b> Actifs incertains	20%
<b>Classe 3-</b> Actifs préoccupants	50%
<b>Classe 4-</b> Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des Banques et assurances.

#### **4-6-2. Provision à base collective**

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment par la circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021, la circulaire 2022-02 du 24 février 2023, la circulaire 2023-02 du 24 février 2023, la circulaire 2024-01 du 19 janvier 2024 et la circulaire 2025-01 du 29 janvier 2025, la banque doit constituer par prélèvement sur le résultat, des provisions générales dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classes 0 et 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

La BCT a imposé aux établissements de crédit à travers la circulaire BCT n° 2025-01 une nouvelle méthodologie référentielle de détermination des provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

Les apports de cette nouvelle méthodologie se résument en :

- La modification de la méthodologie du calcul du taux de migration moyen ;
- La révision à la hausse des taux de provisionnement minimums retenus par la BCT.

La formule de calcul est désormais comme suit :

**Provision collective du groupe i :  $PC_{gi} = Engts_{0\&1gix} (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TP_{gi}$**

**Provision collective globale :  $\Sigma PC_{gi}$**

TMM : Taux de migration moyen par groupe de créances observé au cours des années antérieures.

TPR : Taux de provision à retenir par la Direction Générale sur la base des taux de provisionnements moyens avec des minimums exigés par la BCT.

$\Delta$  : taux d'aggravation.

#### **4-6-3. Provisions additionnelles**

Selon l'article 10 quater de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par les textes subséquents, les Banques et les établissements financiers doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$  tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe 4 ;
- **N** : Année d'arrêt des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe 4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- Des produits réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des banques et des établissements financiers ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- Des provisions constituées conformément au paragraphe 4-6-1 supra.

#### **4-6-4. Valeur des biens IJARA**

La valeur des biens octroyés à la clientèle via la "*technique Ijara*" est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions à caractère individuel et des provisions additionnelles et ce compte tenu d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition. Cette décote diffère selon la nature du bien financé et se détaille comme suit :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 30% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 10% par an d'âge

Par ailleurs, la valeur du bien est considérée nulle en cas d'épave ou de vol.

Suite de l'examen des règles de provisionnement, notamment pour les financements Ijara Akarat (Immeubles), il est déterminé de réviser l'approche liée à l'évaluation des biens octroyés par la technique Ijara. Désormais, la décote annuelle sur le coût d'acquisition ne sera plus appliquée pour les financements Ijara Akarat, et la valeur du bien sera déterminée en utilisant la valeur marchande justifiée par une expertise. Cette révision prend en considération les éléments suivants :

- Les biens immobiliers démontrent une valorisation croissante, contrairement aux biens mobiliers qui subissent une dépréciation au fil du temps.

- Les biens sont la propriété de la banque.

Par conséquent, la décision est prise de ne plus effectuer de décote pour les financements Ijara Akarat (Immeubles) lors de l'évaluation des garanties déductibles en vue du calcul des provisions pour les nouveaux clients classés.

Cette modification s'applique aux dossiers classés à partir de 2022. Toutefois, il est important de noter que la décote reste applicable pour les dossiers classés avant 2022, afin de maintenir la cohérence des méthodes appliquées aux stocks des clients classés.

#### ***4-7. Règles d'évaluation des titres***

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, l'évaluation des titres détenus par le Groupe est effectuée comme suit :

- Les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.
- Les titres de placement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
- La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
  - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
  - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

#### ***4-8. Portefeuille encaissement et comptes exigibles après encaissement***

Les éléments détenus par la banque mère pour le compte de tiers, en attente d'encaissement figurent au niveau des états financiers consolidés. La Banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont compensés pour le besoin de la présentation des états financiers.

#### **4-9. Convention de prééminence du fond sur la forme**

Les opérations effectuées par la banque sont comptabilisées conformément à leur nature et réalité financière sans tenir compte uniquement de leur apparence juridique. C'est le cas des opérations de Mourabaha, d'Ijara et de ventes Khadamet.

#### **4-10. Les immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

• Immeubles	05%
• Agencement et Aménagement	10%
• Matériel et mobilier de bureau	10%
• Matériel de transport	20%
• Matériel informatique	20%
• Droits d'usage	04%
• Logiciels informatiques	33%

#### **4-11. Conversion des opérations en monnaies étrangères**

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

#### **4-12. Avantages bénéficiant au personnel :**

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) des entités retenues dans le périmètre de consolidation sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par les conventions collectives sectorielles.

##### **4-12-1. Avantages à court terme**

La Banque comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

##### **4-12-2. Avantages postérieurs à l'emploi**

Le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des contributions d'assurance Takaful appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de du Groupe nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel des entités consolidées, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies.

#### **4-13. Impôt sur les bénéfices**

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

##### **4-13-1. Impôts courants**

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

##### **4-13-2. Impôts différés**

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporaires existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporaires taxables à l'exception :

- Des différences temporaires taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporaires taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, Impôts sur le résultat, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.



Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état de résultat consolidé.

#### ***4-14. Cotisations au Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB)***

Les articles 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ont institué le Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB) et ont prévu l'obligation des banques d'y adhérer.

Par ailleurs, l'article 17 du décret n° 2017-268 du 1<sup>er</sup> février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, a fixé la cotisation annuelle de chaque banque adhérente à 0,3% TTC de l'encours de ses dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent.

Vu la spécificité des dépôts de la banque mère et afin de se conformer aux normes bancaires islamiques et spécifiquement le principe de partage des pertes et profits, la cotisation au FGDB relative aux dépôts d'investissements est supportée par les déposants par prélèvement des profits leur revenant. Cette charge est affectée à la rubrique CH1 "Charges encourues et assimilées" de l'état du résultat.

Pour la cotisation au FGDB relative aux dépôts autres que les dépôts d'investissement, la charge est affectée à la rubrique CH7 "Charges générales d'exploitation" de l'état de résultat.

#### ***4-15. Résultat de base par action***

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la banque mère divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

#### ***4-16. Application de l'article 412-III (nouveau) de la loi N°2024-41:***

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers N° 4.16, relative à l'application de l'article 412-III (nouveau) de la loi N°2024-41 qui stipule que les banques doivent réduire les taux d'intérêt fixes appliqués aux crédits en cours de remboursement dont la durée initiale de

remboursement est supérieure à 7 ans, cette réduction s'applique si la valeur totale des intérêts contractuels payés par le client au cours des trois années précédant la demande de réduction dépasse 8 % de l'encours du capital restant dû. Les procédures d'application des dispositions de cet article étant toujours en cours à la date d'arrêté des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2024, l'affaire n'a pas encore connu un dénouement définitif pour les banques islamiques et son impact final ne peut être ni anticipé ni estimé de façon fiable.

L'application des dispositions dudit article pourrait engendrer un impact significatif sur la rentabilité de la banque pour les prochains exercices. En conséquence, la Banque s'attend à un impact sur ses états financiers futurs.

## Note 5. Périmètre de consolidation :

### 5-1. Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 14 entités au 31 décembre 2024 :

- 12 filiales traitées par intégration globale ;
- 2 entreprises associées traitée par mise en équivalence.

Les entités retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
<b>Banques et Etablissements financiers</b>			
Banque Zitouna	<b>IG</b>	100,00%	100,00%
<b>Autres services financiers</b>			
Zitouna Capital	<b>IG</b>	50,44%	50,44%
FCPR Moucharaka I	<b>IG</b>	82,76%	82,76%
FCPR Moucharaka II	<b>IG</b>	80,92%	80,34%
FCPR Moucharaka III	<b>IG</b>	81,67%	81,67%
FCPR Moucharaka IV	<b>IG</b>	82,29%	82,29%
FCPR Mourafik I	<b>IG</b>	66,18%	66,18%
FCPR Mourafik II	<b>IG</b>	98,75%	98,75%
FCPR Mourafik III	<b>IG</b>	98,58%	98,58%
FCPR Mourafik IV	<b>IG</b>	95,24%	95,24%
Zitouna Paiement	<b>IG</b>	53,00%	53,00%
MSS	<b>IG</b>	40,00%	40,00%
Zitouna Tamkeen	<b>IG</b>	79,30%	77,73%
Zitouna Takaful	<b>ME</b>	25%	25%
Zitouna Academy	<b>ME</b>	20%	20%

**IG** : Intégration globale

**ME** : Mise en équivalence



## 5-2. Entités exclues du périmètre :

Les entités exclues du périmètre de consolidation se présentent comme suit :

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Observations
Zitouna LLD (Location de longue durée)	30%	30%	La société n'est pas opérationnelle et présente des difficultés de mise en exploitation.
Zitouna Finance	20%	20%	La banque Zitouna n'exerce aucune influence notable sur Zitouna Finance

Les participations au capital de ces entités ont été comptabilisées comme si elles constituaient un placement.

## Note 6. Notes relatives au bilan consolidé :

### 6-1. Actif

#### 6-1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 822 753 KDT contre 611 914 KDT au 31/12/2023 enregistrant une hausse de 34% soit 210 839 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Caisse	73 533	62 285	11 248	18
Comptes ordinaires BCT	749 173	549 563	199 610	36
Chèques Postaux	47	66	-19	-29
<b>Total</b>	<b>822 753</b>	<b>611 914</b>	<b>210 839</b>	<b>34</b>

### 6-1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 144 098 KDT contre 58 896 KDT au 31/12/2023 enregistrant une hausse de 145% soit 85 202 KDT. Elle s'analyse comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023	Variation	En%
Créances sur les établissements Bancaires	(i)	65 341	52 842	12 499	24
Créances sur les établissements Financiers	(ii)	78 757	6 054	72 703	1201
<b>Total</b>		<b>144 098</b>	<b>58 896</b>	<b>85 202</b>	<b>145</b>

(i) Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Moudharaba interbancaire	25 344	19 587	5 757	29
Financement Mourabaha	0	1 977	-1 977	-100
Comptes correspondants NOSTRI	39 767	30 666	9 101	30
Comptes correspondants LORI	0	0	0	0
Créances rattachées sur Moudharaba interbancaire	230	582	-352	-60
Créances rattachées sur financement Mourabaha	0	26	-26	-100
Créances rattachées sur COMPTES CORRESPONDANTS	0	4	-4	-100
<b>Total</b>	<b>65 341</b>	<b>52 842</b>	<b>12 499</b>	<b>18%</b>

(ii) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Certificats de leasing	0	6 000	-6 000	-100
Financement Wakala Bil Istethmar	56 791		56 791	100
Créances sur les autres établissements Financiers	2	1	1	100
Financement Mourabaha	20 000		20 000	100
Financement Ijara	0		0	0
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	1 964	53	1 911	3606
<b>Total</b>	<b>78 757</b>	<b>6 054</b>	<b>72 703</b>	<b>1201</b>

### 6-1-3. Créances sur la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 5 814 826 KDT contre 5 051 781 KDT au 31/12/2023 enregistrant une hausse de 15% soit 763 045 KDT. Elle s'analyse comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Portefeuille Mourabaha	(i)	3 983 451	3 782 125	201 326	5
Portefeuille ventes Khadamet	(ii)	2 097	1 997	100	5
Financement Wakala Bel Istithmar	(iii)	454 900	175 846	279 054	159
Comptes débiteurs de la clientèle	(iv)	5 146	4 322	824	19
Portefeuille Ijara	(v)	718 828	608 805	110 023	18
Report d'échéance COVID19		24 317	32 123	-7 806	-24
Autres financements à la clientèle	(vi)	628 276	421 571	206 705	49
Arrangements et Rééchelonnements Mourabaha	(vii)	53 830	72 383	-18 553	-26
Arrangements et Rééchelonnements Ijara	(vii)	105 265	61 833	43 432	70
Produits constatés d'avance sur sur report d'échéance	(viii)	0	0	0	0
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	(ix)	127 677	100 758	26 919	27
<b>Total brut</b>		<b>6 103 787</b>	<b>5 261 763</b>	<b>842 0254</b>	<b>16</b>
Provisions à base individuelle	(x)	(104 986)	(71 357)	(-33 629)	47
Provisions collectives	(x)	(96 998)	(82 709)	(14 289)	17
Provisions additionnelles	(x)	(44 557)	(26 541)	(18 016)	68
Produits réservés	(xi)	(42 420)	(29 375)	(13 045)	44
<b>Total net</b>		<b>5 814 826</b>	<b>5 051 781</b>	<b>763 045</b>	<b>15</b>

(i) Portefeuille Mourabaha :

Le portefeuille Mourabaha enregistre l'ensemble des opérations de financements de biens à court, long et moyen terme, octroyés à la clientèle via la "technique Mourabaha".

(ii) Ventes Khadamet :

Le portefeuille Khadamet enregistre l'ensemble des opérations de financements de services à court et moyen terme, octroyés à la clientèle via la technique "ventes Khadamet".

(iii) Financement Wakala Bel Istithmar :

Il s'agit des opérations par laquelle la Banque mandate ses clients pour investir, en son nom et pour son compte, ses fonds dans des actifs, pendant une période déterminée, et ce, avec ou sans restriction.

**(iv) Portefeuille Ijara :**

Le portefeuille Ijara enregistre l'ensemble des opérations par lesquelles la Banque procède à l'acquisition d'actifs et leur appropriation puis leur location au profit des professionnels en leur accordant l'option d'achat.

**(v) Comptes débiteurs de la clientèle :**

Il s'agit des comptes débiteurs non rémunérés des clients ordinaires (relevant des classes 0 et 1). L'octroi de cet avantage aux clients n'est pas automatique. Il est soumis à une autorisation préalable auprès de la direction générale. Aucun profit n'est constaté sur les débits en comptes.

**(vi) Autres financements à la clientèle :**

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31/12/2024, à 628 276 KDT et se détaille comme suit :

		<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>Variation</b>	<b>En %</b>
Encours des créances douteuses (*)	<b>(a)</b>	493 240	327 526	165 714	51
Valeurs impayées des créances saines		135 036	94 045	40 991	44
<b>Total</b>		<b>628 276</b>	<b>421 571</b>	<b>206 705</b>	<b>49</b>

*(\*) Hors créances rattachées.*

**(a)** La défalcation de l'encours des créances douteuses selon la classe de risque se présente comme suit :

	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>Variation</b>	<b>En %</b>
Créances de la classe 2	41 875	17 310	24 565	142
Créances de la classe 3	119 444	33 229	86 215	259
Créances de la classe 4	331 921	276 987	54 934	20
<b>Total</b>	<b>493 240</b>	<b>327 526</b>	<b>165 714</b>	<b>51</b>

**(vii) Arrangements et rééchelonnements :**

Il s'agit de l'encours des créances restructurées dans le cadre des opérations de renégociation visées par l'article 12 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

**(viii) Produits constatés d'avance :**

Il s'agit des profits non acquis sur opérations Mourabaha comptabilisés suite à la révision des taux de rendement effectif des financements ayant bénéficié des moratoires généralisés ou sur demande dans le cadre des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises et aux particuliers prévues par les différentes circulaires de la BCT en réponse à la pandémie COVID-19 (Cf. paragraphe 4-7 de la note 4).

**(ix) Créances rattachées aux créances de la clientèle :**

Figurent sous cet intitulé les profits courus et non échus à la date de reporting sur l'ensemble des opérations de financement.

(x) La reconstitution du stock des provisions au 31/12/2024 se détaille comme suit :

Libellé	Stock au 31/12/2023	Dotation 2024	Reprise 2024	Stock au 31/12/2024
Provision pour créances douteuses	71 303	46 248	-12 565	104 986
Provisions additionnelles	26 541	21 259	-3 243	44 557
Provision collective	82 709	14 288	-	96 997
<b>Total Général</b>	<b>180 553</b>	<b>81 795</b>	<b>-15 808</b>	<b>246 540</b>

(xi) Produits réservés :

Figurent sous cet intitulé les profits courus (échus et non échus) dont la constatation en produits se trouve être différée jusqu'à encaissement effectif, en raison du caractère douteux pesant sur le recouvrement des créances s'y rapportant.

#### 6-1-4. Portefeuille d'investissement

Le solde de la rubrique se détaille comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Titres de participation non consolidés	(i)	209 878	145 756	64 122	44
Titres participatifs acquis		2 000	2 000	0	0
Créances rattachées aux titres d'investissement		-	-	-	0
<b>Total brut</b>		<b>211 878</b>	<b>147 756</b>	<b>64 122</b>	<b>43</b>
Provision pour dépréciations de titres		(9 479)	(3 791)	(5 688)	150
<b>Total net</b>		<b>202 399</b>	<b>143 965</b>	<b>58 434</b>	<b>41</b>

(i) Les titres de participation non consolidés se détaillent comme suit :

Société	Valeur brute au 31/12/2023	Acquisition / Libération	Cession	Valeur brute au 31/12/2024
ZITOUNA FINANCE	1 000	0	0	1 000,00
Zitouna Tamkeen	5 000	-	-	5 000,00
Fcp Al Kaouthar	10	0	0	10,00
Zitouna LLD	150	0	0	150,00
GREEN LABEL OIL	1 500	0	1 500	-
STE BRIQUETERIE BIR MCHERGA	1 000	0	1 000	-
APTBEF	1	0	0	1,00
TDF III	1 000	0	0	1 000,00
SIBTEL	53	0	0	53,00
CARTHAGO SANITAIRE	2 500	0	0	2 500,00
STE PROINJECT	1 500	0	0	1 500,00



STE UNIPACK	1 500	0	0	1 500,00
CLSB	5 000	0	0	5 000,00
BIWARE	2 000	0	0	2 000,00
IMPACT	9 742	242	0	9 983,51
MAGHREB PAPIER DECOUPE	3 660	0	0	3 660,00
MAGHREB STONE PAPER	2 550	0	0	2 550,00
METHANIA INDUSTRIES	5 000	0	0	5 000,03
NAEHCO	1 200	0	0	1 200,00
NEW BOX TUNISIA	2 300	0	2 300	-
NOUR AGRICULTURE	1 000	0	0	1 000,00
PRIMED	4 000	0	0	4 000,00
SOLUTION COMPOSITES	3 979	0	1 969	2 010,26
STEP	4 700	0	0	4 700,00
PARTICIPATION APEX ZDR	2 860	0	0	2 860,00
PARTICIPATION BERG LIFE	7 000	0	0	7 000,00
SAIPH	10 000	0	0	10 000,13
PARTICIPATION STE ACTIFS PRECIEUX	2 400	0	0	2 400,00
PELLET & PALLET INDUSTRY P&PI	2 000	0	0	2 000,00
POLYMED	2 000	0	0	2 000,00
PRINTEC	5 000	0	0	5 000,00
SOCIETE DTS SA	2 500	0	0	2 500,00
SOCIETE SAVOL SA	4 600	0	0	4 600,00
STE EL OUCHMA ETIQUETTES	3 500	0	0	3 500,00
STE ORIENT TEA KYUFI	2 000	0	0	2 000,00
TUNISIA EXPRESS SA	2 500	0	0	2 500,00
autres participation	51	0	0	51,00
AUTO SERVICES TUNISIE AST	990	0	0	990,00
FONDINOR	12 000	0	0	12 000,00
MAS METAL	7 000	0	0	7 000,00
MEDITERRANEAN FEED COMPANY	9 950	0	0	9 950,00
TUNIFERT	1 860	0	0	1 860,01
VILAVI	7 200	0	0	7 200,00
ABCO	-	7 000	0	7 000,00
ATTAOUFIK DATTES	-	7 200	0	7 200,28
BOUZID FOOD COMPANY	-	2 900	0	2 900,00
CENTRALE LAITIERE	-	7 500	0	7 500,00
CLINIQUE EL YSRI	-	3 500	0	3 500,00
GOLDEN FATMA FOOD	-	3 550	0	3 550,02
LA GRIFFE INTERNATION	-	2 300	0	2 300,01
LUMIERE LOGISTIQUE	-	10 000	0	10 000,00
NATILAIT	-	7 500	0	7 500,00
OMEGA MAGHREB	-	3 500	0	3 500,00
SIPA	-	2 150	0	2 150,00
STE D'INJECTION DU PL	-	3 550	0	3 550,00
TUNICAST	-	10 000	0	10 000,00
<b>Total</b>	<b>145 756</b>	<b>70 892</b>	<b>6 769</b>	<b>209 879</b>

### 6-1-5. Titres mis en équivalence

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 17 170 KDT contre 15 078 KDT au 31/12/2023 enregistrant une hausse de 14% soit 2 092 KDT. Elle s'analyse comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Titres mise en équivalence	17 170	15 078	2 092	14
<b>Total net</b>	<b>17 170</b>	<b>15 078</b>	<b>2 092</b>	<b>14</b>

### 6-1-6. Valeurs immobilisées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 125 363 KDT contre 125 799 KDT au 31/12/2023 enregistrant une baisse de 0% soit -436 KDT. Elle s'analyse comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Logiciels	30 475	25 987	4 488	17
Droit d'usage	4 671	4 311	360	8
Fonds de commerce	938	938	0	0
Logiciels en cours	6 736	5 858	878	15
<b>Sous-total (I)</b>	<b>(i) 42 820</b>	<b>37 094</b>	<b>5 726</b>	<b>15</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	17 825	17 825	0	0
Constructions	53 189	51 405	1 784	3
Agencements et aménagements	73 230	68 531	4 699	11
Matériels de transport	7 494	8 590	-1 096	13
Matériels et équipements de bureau	11 745	11 336	409	4
Serveurs	14 898	11 738	3 160	27
Matériels informatiques	36 274	32 576	3 698	11
Autres matériels	2 223	2 133	90	4
Constructions en cours	977	1 052	-75	-7
Agencements et aménagements en cours	3 188	1 943	1 245	64
<b>Sous-total (II)</b>	<b>(ii) 221 043</b>	<b>207 129</b>	<b>13 914</b>	<b>7</b>
<b>Total brut (I) + (II)</b>	<b>263 863</b>	<b>244 223</b>	<b>19 640</b>	<b>8</b>
Amortissements des immobilisations incorporelles	(24 038)	(20 011)	(4 027)	20
Amortissements des immobilisations corporelles	(114 048)	(97 999)	(16 049)	16
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	(65)	(65)	0	0
Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	(349)	(349)	-	0
<b>Total net</b>	<b>125 363</b>	<b>125 799</b>	<b>-436</b>	<b>0</b>

(i) Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente, au 31/12/2024, comme suit :

	Logiciels	Droits d'usage	Fonds de commerce	Logiciels en cours	Total
<b><u>Coût d'acquisition</u></b>					
+ En début de l'exercice (a)	25 986	4 311	938	5 858	<b>37 093</b>
+ Acquisitions	3 850	360	0	1 517	<b>5 727</b>
± Transferts	639			(639)	<b>0</b>
- Sorties		0			<b>0</b>
<b>A la clôture de l'exercice (1)</b>	<b>30 475</b>	<b>4 671</b>	<b>938</b>	<b>6 736</b>	<b>42 820</b>
<b><u>Amortissement</u></b>					
+ En début de l'exercice (b)	18 386	1 484	141	-	<b>20 011</b>
+ Dotation de l'exercice	3 788	193	46	0	<b>4 027</b>
- Régularisations sur Sorties					<b>0</b>
<b>A la clôture de l'exercice (2)</b>	<b>22 174</b>	<b>1 677</b>	<b>187</b>	<b>0</b>	<b>24 038</b>
<b><u>Provisions pour dépréciation</u></b>					
+ En début de l'exercice (c)				64	<b>64</b>
+ Dotation de l'exercice				-	
- Reprises de l'exercice					<b>0</b>
<b>A la clôture de l'exercice (3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>64</b>	<b>64</b>
<b>VNC au 31/12/2024[(1)-(2)-(3)]</b>	<b>8 301</b>	<b>2 994</b>	<b>751</b>	<b>6 672</b>	<b>18 718</b>
<b>VNC au 31/12/2023[(a)-(b)-(c)]</b>	<b>7 600</b>	<b>2 827</b>	<b>797</b>	<b>5 794</b>	<b>17 018</b>

(ii) Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente, au 31/12/2024, comme suit :

	Terrains	Constructions	Agencements et aménagements	Matériels de transport	Matériels et éqts. de bureau	Serveurs	Matériels informatiques	Autres matériels	Cons. en cours	Agts. et amts en cours	Total
<b><u>Coût d'acquisition</u></b>											
+ En début de l'exercice (a)	17 825	51 406	68 530	8 590	11 336	11 738	32 576	2 133	1 052	1 943	<b>207 129</b>
+ Acquisitions		684	2 184	739	811	3 160	3 702	90	1 024	3 767	<b>16 161</b>
± Transferts		1 099	2 522						(1 099)	(2 522)	<b>0</b>
± Reclassements											<b>0</b>
- Sorties			(6)	(1 835)	(402)		(4)				<b>(2 247)</b>
<b>A la clôture de l'exercice (1)</b>	<b>17 825</b>	<b>53 189</b>	<b>73 230</b>	<b>7 494</b>	<b>11 745</b>	<b>14 898</b>	<b>36 274</b>	<b>2 223</b>	<b>977</b>	<b>3 188</b>	<b>221 043</b>
<b><u>Amortissement</u></b>											
+ En début de l'exercice (b)		23 885	35 942	3 610	6 568	6 798	20 415	781	0	0	<b>97 999</b>
+ Dotation de l'exercice	0	2 643	6 185	834	890	1 417	4 753	124			<b>16 846</b>
- Régularisations sur Sorties	0		(6)	(443)	(344)		(4)	(1)			<b>(797)</b>
<b>A la clôture de l'exercice (2)</b>	<b>-</b>	<b>26 528</b>	<b>42 121</b>	<b>4 002</b>	<b>7 114</b>	<b>8 215</b>	<b>25 164</b>	<b>904</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>114 048</b>
<b><u>Provisions pour dépréciation</u></b>											
+ En début de l'exercice (c)	0	0	0	0	0	0	0	0	337	12	<b>349</b>
+ Dotation de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0		<b>0</b>
- Reprises de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0		<b>0</b>
<b>A la clôture de l'exercice (3)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>337</b>	<b>12</b>	<b>349</b>
<b>VNC au 31/12/2024 [(1)-(2)-(3)]</b>	<b>17 825</b>	<b>26 661</b>	<b>31 109</b>	<b>3 492</b>	<b>4 631</b>	<b>6 683</b>	<b>11 110</b>	<b>1 319</b>	<b>640</b>	<b>3 176</b>	<b>106 646</b>
<b>VNC au 31/12/2023 [(1)-(2)-(3)]</b>	<b>17 825</b>	<b>27 521</b>	<b>32 588</b>	<b>4 980</b>	<b>4 768</b>	<b>4 940</b>	<b>12 161</b>	<b>1 352</b>	<b>715</b>	<b>1 931</b>	<b>108 781</b>

### 6-1-7. Ecart d'acquisition net

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 4 990 KDT contre 5 280 au 31/12/2023 enregistrant une baisse de -5% soit -289 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	
			Montant	(%)
Ecart d'acquisition	4 990	5 280	(289)	-5
<b>Total</b>	<b>4 990</b>	<b>5 280</b>	<b>(289)</b>	<b>-5</b>

### 6-1-8. Autres actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 341 344 KDT contre 433 447 KDT au 31/12/2023 enregistrant une baisse de -21% soit -92 083 KDT. Elle s'analyse comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Débiteurs divers	(i)	41 489	26 075	15 414	59
Biens acquis dans le cadre des opérations de financement	(ii)	107 959	103 473	4 486	4
Comptes de régularisation	(iii)	165 643	283 485	-117 842	-42
Non valeurs	(iv)	430	1 362	-932	-68
Siège, succursale et agences		970	75	895	0
Biens récupérés destinés à la vente		8 044	5 576	2 468	44
Actif d'impôt différé		17 897	14 573	3 324	23
<b>Total brut</b>		<b>342 432</b>	<b>434 619</b>	<b>-92 187</b>	<b>-21</b>
Provision pour dépréciations des autres actifs		(1 088)	(1 172)	84	-7
<b>Total net</b>		<b>341 344</b>	<b>433 447</b>	<b>-92 083</b>	<b>-21</b>

(i) Les débiteurs divers sont analysés comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Dépôts et cautionnements versés	144	215	-71	-33
Avances sur commandes	1 758	750	1 008	134
Retenue à la source	220	222	-2	-1
TVA déductible	2 183	4 673	-2 490	-53
Autres Impôts et taxes à récupérer	0	26	-26	-100
Avance sur impôt IS	17 300	4 341	12 959	299
Autres débiteurs divers	19 884	15 848	4 036	25
<b>Total</b>	<b>41 489</b>	<b>26 075</b>	<b>15 414</b>	<b>59</b>

(ii) Les biens acquis dans le cadre des opérations de financement se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Biens Mourabaha	62 358	53 161	9 197	17
Biens Ijara	45 513	50 229	-4 716	-9
Biens Khadamet	88	83	5	6
<b>Total</b>	<b>107 959</b>	<b>103 473</b>	<b>4 486</b>	<b>4</b>

(iii) Les comptes de régularisation sont analysés comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Débits à régulariser et divers	116 713	100 718	15 995	16
Fournisseurs Mourabaha	40 264	174 986	-134 722	-77
Charges payées ou comptabilisées d'avance	8 667	7 781	886	11
<b>Total</b>	<b>165 644</b>	<b>283 485</b>	<b>-117 841</b>	<b>-42</b>

(iv) Les non valeurs, constituées des frais préliminaires et des frais d'émission des titres participatifs, se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Charges à répartir sur plusieurs exercices	84	645	-561	-87
Frais préliminaires	346	717	-371	-52
Frais d'émission des Titres participatifs	0	0	-	0
<b>Total</b>	<b>430</b>	<b>1 362</b>	<b>-932</b>	<b>-68</b>

## 6-2. Passif

### 6-2-1. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 4 381 KDT contre 1 878 KDT au 31/12/2023 enregistrant une hausse de 133% soit 2 503 KDT. Elle s'analyse comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Dépôts et avoirs des établissements Bancaires	(i)	1 318	1	1 317	100
Dépôts des établissements Financiers	(ii)	3 063	1 877	1 186	63
<b>Total</b>		<b>4 381</b>	<b>1 878</b>	<b>2 503</b>	<b>133</b>

(i) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Comptes de correspondants NOSTRI		1 318	1	1 317	100
<b>Total</b>		<b>1 318</b>	<b>1</b>	<b>1 317</b>	<b>100</b>

(ii) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Dépôts des établissements Financiers		2 555	1 771	784	44
Comptes Istethmar		500	-	500	100
Dettes rattachées aux contrats Istithmar		8	106	-98	-92
<b>Total</b>		<b>3 063</b>	<b>1 877</b>	<b>1 186</b>	<b>63</b>

### 6-2-2. Dépôts de la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 6 378 940 KDT contre 5 499 074 KDT au 31/12/2023 enregistrant une hausse de 16% soit 879 866 KDT. Elle s'analyse comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Comptes à vue	(i)	1 535 225	1 362 176	173 049	13
Comptes d'épargne	(ii)	3 478 365	2 977 157	501 208	17
Autres produits financiers	(iii)	659 310	653 684	5 626	1
Comptes dépôts participatifs	(iv)	414 722	318 478	96 244	30
Autres sommes dues à la clientèle	(v)	278 685	172 327	106 358	62
Dettes rattachées aux dépôts de la clientèle		12 633	15 252	-2 619	-17
<b>Total</b>		<b>6 378 940</b>	<b>5 499 074</b>	<b>879 866</b>	<b>16</b>

(i) Les comptes à vue représentent les comptes en dinars et les comptes réglementés non rémunérés. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Comptes chèques entreprises	622 289	507 747	114 542	23
Comptes chèques particuliers	668 416	613 667	54 749	9
Comptes réglementés en devises	239 453	233 371	6 082	3
Comptes réglementés en dinars	5 067	7 391	-2 324	-31
<b>Total</b>	<b>1 535 225</b>	<b>1 362 176</b>	<b>173 049</b>	<b>13</b>

La composition des dépôts à vue selon le secteur d'activité de la clientèle, s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	
			Montant	(%)
Compagnies d'assurances	830	414	416	100
Entreprises publiques	3 672	1 752	1 920	110
Autres clientèles commerciales	617 012	505 683	111 329	22
Non-résidents	244 494	240 743	3 751	2
Clients particuliers	669 217	613 684	55 533	9
<b>Total</b>	<b>1 535 225</b>	<b>1 362 176</b>	<b>173 049</b>	<b>5</b>



(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Hissab Tawfir	3 337 669	2 868 689	468 980	16
Comptes épargne Auto	27 091	22 716	4 375	19
Comptes épargne Immobilier	83 855	63 948	19 907	31
Comptes épargne hajj	29 750	21 804	7 946	36
<b>Total</b>	<b>3 478 365</b>	<b>2 977 157</b>	<b>501 208</b>	<b>17</b>

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Contrats Wakala Bel Istithmar	558 155	548 671	9 484	2
Contrats Istithmar	101 155	105 013	-3 858	-4
<b>Total</b>	<b>659 310</b>	<b>653 684</b>	<b>5 626</b>	<b>1</b>

(iv) Les dépôts participatifs représentent les comptes participatifs entreprises et les comptes réglés (les comptes en devises et les comptes en dinars convertibles) rémunérés :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Comptes participatifs entreprises	263 260	184 375	78 885	43
Comptes en dinars convertibles	20 983	14 608	6 375	44
Comptes en devise	130 479	119 495	10 984	9
<b>Total</b>	<b>414 722</b>	<b>318 478</b>	<b>96 244</b>	<b>30</b>

(v) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Comptes indisponibles	51 491	15 079	36 412	241
Autres comptes	95 308	32 805	62 503	100
Réserve d'Equilibre de Profit (PER)	-	475	-475	-100
Réserve pour Risque d'Investissement (IRR)	100	100	0	0
Gage de sérieux ( <i>Hamech El Jedeya</i> ) (*)	18 571	12 790	5 781	45
Autres provisions constituées par la clientèle	113 215	111 078	2 137	2
<b>Total</b>	<b>278 685</b>	<b>172 327</b>	<b>106 358</b>	<b>62</b>

(\*) Le gage de sérieux est le montant payé par le client à la demande de la Banque, afin de vérifier s'il est sérieux dans sa demande pour acheter ou louer le bien objet de financement et afin de s'assurer qu'il peut indemniser le dommage réel en cas de non-aboutissement.

### 6-2-3. Dettes de financements et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 12 613 KDT contre 13 883 KDT au 31/12/2023 enregistrant une baisse de -9% soit -1 270 KDT. Elle s'analyse comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Emprunts et ressources spéciales	11 973	13 478	-1 505	-11%
Dettes rattachées aux Emprunts et ressources spéciales	640	405	235	58%
<b>Total</b>	<b>12 613</b>	<b>13 883</b>	<b>(1 270)</b>	<b>-9</b>

### 6-2-4. Autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 329 085 KDT contre 233 997 KDT au 31/12/2023 enregistrant une hausse de 41% soit 95 088 KDT. Elle s'analyse comme suit:

		31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Comptes de régularisation	(i)	143 131	117 334	25 797	22
Créditeurs divers	(ii)	144 324	96 831	47 493	49
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	29 471	6 935	22 536	325
Siège, succursale et agences		0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	(iv)	10 084	10 516	-432	-4
Provisions sur engagements Hors Bilan douteux		2 075	2 381	-306	-13
<b>Total</b>		<b>329 085</b>	<b>233 997</b>	<b>95 088</b>	<b>41</b>

(i) Les comptes de régularisation se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Charges à payer	24 902	23 939	963	4
Charges à payer sur titres participatifs	213	532	-319	-60
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	1 491	938	553	59
Crédits à régulariser et divers	48 886	38 727	10 159	26
Compensation à régler	67 634	53 146	14 488	27
Compte d'ajustement devise	5	52	-47	-90
<b>Total</b>	<b>143 131</b>	<b>117 334</b>	<b>25 797</b>	<b>22</b>

(ii) Les créiteurs divers se détaillent comme suit

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Fournisseurs Murabaha	0	0	0	0
Fournisseurs Ijara	47 303	30 150	17 153	57
Fournisseurs Khadamet	92	87	5	6
Autres Fournisseurs	22 743	22 346	397	2
Organismes de prévoyance sociale	9 990	8 966	1 024	11
Etat impôts et taxes	51 175	28 352	22 823	80
Autres Crédeurs divers	13 021	6 930	6 091	88
<b>Total</b>	<b>144 324</b>	<b>96 831</b>	<b>47 493</b>	<b>49</b>

(iii) Les comptes exigibles après encaissement se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Comptes exigibles après encaissement	456 777	371 495	85 282	23
Portefeuille encaissement	-427 306	-364 560	-62 746	17
<b>Total</b>	<b>29 471</b>	<b>6 935</b>	<b>22 536</b>	<b>325</b>

(iv) Les provisions sont analysées comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Provision pour affaires litigieuses	6 239	3 343	-934	-13
Provision pour passifs et charges	3 845	7 173	502	15
<b>Total</b>	<b>10 084</b>	<b>10 516</b>	<b>-432</b>	<b>-4</b>

### 6-3. Capitaux propres

Le tableau de bouclage des capitaux propres se présente comme suit

Entité intégré globalement	Cap. Propres avant rlt à base individuelle	Elimintation des titres	Part dans les sociétés mises en équivalence	Neutralisation des dividendes	Fiscalité différé	Ecart d'acquisition	Incidence de la variation des % d'intérêts	Annulation provision ZT	Correction CP	Part revenant aux minoritaires	Cap. Propres avant rlt à base consolidée
Banque Zitouna	608 638	0,0	7 438,4	2 619,8	4 095,0	0,0	-218,9	5 000,0		0,0	627 572
Zitouna Capital	3 429	-499,4	0,0	7,8	0,0	0,0	0,0	0,0		-1 703,3	1 234
Zitouna Moucharaka	43 950	-36 000,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-4 387,3	-6 821,2	-3 259
Zitouna Moucharaka II	60 000	-48 550,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		-11 450,0	0
Zitouna Moucharaka III	30 000	-24 500,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		-5 500,0	0
Zitouna Moucharaka IV	35 000	-28 800,0								-6 200,0	0
Zitouna Mourafik	33 883	-22 500,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-814,8	-11 184,9	-617
Zitouna Mourafik II	40 000	-39 500,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		-500,0	0
Zitouna Mourafik III	35 200	-34 700,0								-500,0	0
Zitouna Mourafik IV	31 500	-30 000,0								-1 500,0	0
MSS	5 771	-3 400,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		-3 462,3	-1 091
Zitouna Paiement	15 535	-12 720,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		-7 301,2	-4 486
Zitouna Tamkeen	17 774	-24 583,0	0,0	0,0	9 659,2	5 279,6	0,0	0,0	-4 000,0	-5 907,6	-1 778
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>960 680</b>	<b>-305 752,4</b>	<b>7 438,4</b>	<b>2 627,6</b>	<b>13 754,2</b>	<b>5 279,6</b>	<b>-218,9</b>	<b>5 000,0</b>	<b>-9 202,1</b>	<b>-62 030,5</b>	<b>617 575</b>

Le tableau de passage des résultats à base individuelle vers le résultat consolidé se présente comme suit :

Entité intégré globalement	Résultat à base individuelle	Elimination des opérations réciproques n'impactant pas le résultat	Neutralisation des opérations réciproques n'impactant pas le résultat	Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	Elimination des dividendes	Fiscalité différée	Incidence de la variation des % d'intérêts	Dot. Amrt Ecart d'acquisition	Annulation prov sur TP	Correction CP	Résultat à base consolidée (1)	% d'intérêt (2)	Résultat part du groupe
Banque Zitouna	74 168,2	9 301	-9 301	2 091	-2 620	1 243	219	0	1 140	0	76 241,2	100,00%	76 241
Zitouna Capital	3 257,1	-5 680	5 680	0	-8	0	0	0	0	1	3 250,1	50,44%	1 639
Zitouna Moucharaka	411,9	95	-95	0	0	0	0	0	0	-1 425	-1 013,1	82,76%	-838
Zitouna Moucharaka II	3 324,6	533	-533	0	0	0	0	0	0	-3 690	-365,4	80,34%	-294
Zitouna Moucharaka III	780,3	-927	927	0	0	0	0	0	0	0	780,3	81,67%	637
Zitouna Moucharaka IV	1 173,4	-1 823	1 823	0	0	0	0	0	0	0	1 173,4	82,29%	966
Zitouna Mourafik	-1 474,6	553	-553	0	0	0	0	0	0	-1 841	-3 315,6	66,18%	-2 194
Zitouna Mourafik II	-138,6	-310	310	0	0	0	0	0	0	0	-138,6	98,75%	-137
Zitouna Mourafik III	553,4	-1 182	1 182	0	0	0	0	0	0	0	553,4	98,58%	546
Zitouna Mourafik IV	-175,0	61	-61	0	0	0	0	0	0	0	-175,0	95,24%	-167
MSS	-2 378,5	-4 604	4 604	0	0	0	0	0	0	72	-2 306,5	40,00%	-923
Zitouna Paiement	-4 904,3	284	-284	0	0	0	0	0	0	0	-4 904,3	53,00%	-2 599
Zitouna Tamkeen	-3 347,5	3 700	-3 700	0	0	1 664	0	-289	0	512	-1 460,5	77,73%	-1 135
<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>71 250,4</b>	<b>1</b>	<b>-1</b>	<b>2 091</b>	<b>-2 628</b>	<b>2 907</b>	<b>219</b>	<b>-289</b>	<b>1 140</b>	<b>-6 371</b>	<b>68 319,4</b>		<b>71 742</b>

## Note 7. Notes relatives aux engagements hors bilan :

### 7-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 184 211 KDT contre 140 694 KDT au 31/12/2023 enregistrant une hausse de 31% soit 43 517 KDT. Elle s'analyse comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	
			Montant	(%)
<b>En faveur de la clientèle</b>				
Garanties émises	5 126	5 101	25	0
Cautions pour marchés	135 434	96 944	38 490	40
Cautions diverses	43 651	38 649	5 002	13
<b>Total</b>	<b>184 211</b>	<b>140 694</b>	<b>43 517</b>	<b>31</b>

### 7-2. Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 66 221 KDT contre 72 027 KDT au 31/12/2023 enregistrant une baisse de -8% soit -5 806 KDT. Elle s'analyse comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	
			Montant	(%)
Ouverture de crédits documentaires	52 142	48 114	4 028	8
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	14 079	23 913	-9 834	-41
<b>Total</b>	<b>66 221</b>	<b>72 027</b>	<b>-5 806</b>	<b>-1</b>

### 7-3. Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement que la Banque mère s'est engagée à mettre à la disposition de ses clients. Ils s'élèvent, au 31/12/2024 à 884 063 KDT contre 757 742 KDT au 31/12/2023.

### 7-4. Engagements sur titres

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2024, à 14 800 KDT contre 28 270 KDT au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	
			Montant	(%)
Titres à recevoir	14 800	28 270	-13 470	-48
<b>Total</b>	<b>14 800</b>	<b>28 270</b>	<b>-13 470</b>	<b>-48</b>

### 7-5. Garanties reçues

Les garanties reçues s'élèvent, au 31/12/2024 à 4 584 148 KDT et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	
			Montant	(%)
Garanties reçues des banques	-	-	-	0
Garanties reçues de l'ETAT	175 256	94 513	80 743	85
Garanties reçues de la clientèle	4 408 892	3 422 250	986 642	29
<b>Total</b>	<b>4 584 148</b>	<b>3 516 763</b>	<b>1 067 385</b>	<b>30</b>

### 7-6. Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan représentent les opérations d'achat et de vente de devises au comptant et sont défalquées au 31/12/2024 et au 31/12/2023 comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	
			Montant	(%)
Achat au comptant	32 089	6 614	25 475	385
Vente au comptant	29 281	6 174	23 107	374
<b>Total</b>	<b>61 370</b>	<b>12 788</b>	<b>48 582</b>	<b>380</b>

## Note 8. Notes relatives à l'état de résultat :

### 8-1. Profits et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 582 587 KDT contre 508 171 KDT au 31/12/2023 enregistrant une hausse de 15% soit 74 416 KDT. Elle s'analyse comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023	Variations	
				Montant	(%)
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	47 291	43 198	4 093	9
Produits sur opérations de financement	(ii)	528 406	459 696	68 710	15
Revenus assimilés	(iii)	6 890	5 277	1 613	31
<b>Total</b>		<b>582 587</b>	<b>508 171</b>	<b>74 416</b>	<b>15</b>

(i) Les produits sur opérations interbancaires se détaillent comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023	Variations	
				Montant	(%)
Produits sur opérations de Moudharaba interbancaire		42 133	41 240	893	2
Produits sur certificats de leasing		2	1 554	-1 552	-100
Produits sur financement Mourabha		1 100	404	696	172
Produits sur financement Wakala		4 056	-	4 056	100
<b>Total</b>		<b>47 291</b>	<b>43 198</b>	<b>4 093</b>	<b>9</b>

(ii) Les produits sur opérations de financement se présentent comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023	Variations	
				Montant	(%)
Produits sur opérations de Mourabha		403 880	368 949	34 931	9
Produits sur financement Ijara		94 706	82 059	12 647	15
Produits sur opérations de vente Khadamet		222	196	26	13
Produits sur opérations de fin Wakala Bel Istithmar		29 598	8 492	21 106	249
<b>Total</b>		<b>528 406</b>	<b>459 696</b>	<b>68 710</b>	<b>15</b>

(iii) Les revenus assimilés sont constitués des commissions sur avals, cautions et acceptations bancaires.



## 8-2. Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 85 304 KDT contre 77 507 KDT au 31/12/2023 enregistrant une hausse de 10% soit 7 797 KDT. Elle s'analyse comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	
			Montant	(%)
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	29 080	24 832	4 248	17
Commissions Banque assurances	3 085	2 997	88	3
Commissions de tenue de comptes	10 390	11 265	-875	-8
Commissions sur activités de commerce international	5 274	4 815	459	10
Commissions sur activités monétiques	11 164	9 901	1 263	13
Commissions sur les opérations téléinformatiques	2 312	2 123	189	9
Commissions sur les financements	23 999	21 574	2 425	11
<b>Total</b>	<b>85 304</b>	<b>77 507</b>	<b>7 797</b>	<b>10</b>

## 8-3. Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 20 299 KDT contre 22 612 KDT au 31/12/2023 enregistrant une baisse de -10% soit -2 313 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	
			Montant	(%)
Gains de change	29 344	33 908	-4 564	-13
Pertes de change	9 045	-11 296	2 251	-20
<b>Total</b>	<b>20 299</b>	<b>22 612</b>	<b>-2 313</b>	<b>-10</b>

## 8-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 654 KDT contre 657 KDT au 31/12/2023 enregistrant une baisse de -1% soit -3 KDT. Elle s'analyse comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	
			Montant	(%)
Produits sur titres participatifs acquis	170	170	0	0
Dividendes reçus sur titres de participations	484	487	-3	-1
<b>Total</b>	<b>654</b>	<b>657</b>	<b>-3</b>	<b>-1</b>

#### 8-5. Charges encourues et assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 261 300 KDT contre 236 182 KDT au 31/12/2023 enregistrant une hausse de 11% soit 25 118 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	
			Montant	(%)
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	1 825	1 361	464	34
Charges sur opérations avec la BCT	0	0	0	0
Charges sur les dépôts de la clientèle (i)	258 610	231 817	26 793	12
Charges sur titres participatifs	865	3 004	-2 139	-71
Résorptions des frais d'émission des T.P	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>261 300</b>	<b>236 182</b>	<b>25 118</b>	<b>11</b>

(i) Les charges sur les dépôts de la clientèle se détaillent comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023	Variations	
				Montant	(%)
Dépôts participatifs	(1)	14 691	11 797	2 894	25
Comptes Tawfir	(2)	183 341	164 815	18 526	11
Comptes Istithmar	(3)	6 112	7 234	-1 122	-16
Comptes Istithmar Mouajah		54 466	47 971	6 495	14
<b>Total</b>		<b>258 610</b>	<b>231 817</b>	<b>26 793</b>	<b>12</b>

(1) Les dépôts participatifs sont constitués des dépôts participatifs des entreprises, des comptes participatifs réglementés en devises et en dinars convertibles.

(2) Les comptes Tawfir sont les comptes spéciaux d'épargne rémunérés selon le principe de partage de pertes et profits.

- (3) Les comptes Istithmar sont les placements de la clientèle pour une durée supérieure à 3 mois rémunérés selon le principe de partage des pertes et profits.

Les indicateurs des profits servis aux comptes Istithmar, comptes Tawfir et comptes dépôts participatifs, issus de la répartition des profits générés des financements et des investissements effectués par la Banque mère, se présentent comme suit :

Nature de Dépôt	Taux de profit
COMPTES PARTICIPATIFS ENTREPRISES	2,02%
COMPTE ETRANGER EN TNC	5,95%
COMPTES TAWFIR	5,73%
COMPTES EPARGNE AUTO	2,39%
COMPTES EPARGNE IMMOBILIER	2,39%
COMPTES TAWFIR HAJJ	2,40%
COMPTES PPR EN DINARS CONVERTIBLES	6,00%
Comptes d'investissement : 03 mois < Maturité < 06 mois	5,48%
Comptes d'investissement : 06 mois < Maturité < 12 mois	5,98%
Comptes d'investissement : 12 mois < Maturité < 24 mois	6,73%
Comptes d'investissement : Maturité ≥ 24 mois	6,98%

**8-6. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 74 345 KDT contre 48 962 KDT au 31/12/2023 enregistrant une hausse de 52% soit 25 383 KDT. Elle s'analyse comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	
			Montant	(%)
Dotations aux provisions sur créances douteuses	46 248	25 853	20 395	79
Dotations aux provisions sur engagements hors Bilan	42	1 048	-1 006	-96
Dotations aux provisions additionnelles	21 259	12 190	9 069	74
Dotations aux provisions collectives	14 288	18 991	-4 703	-25
<b>Total dotations aux provisions sur créances</b>	<b>81 837</b>	<b>58 082</b>	<b>23 755</b>	<b>41</b>
Reprises de provisions sur créances douteuses	-12 565	-16 780	4 215	-25
Reprises sur provisions sur engagements hors bilan	-401	0	-401	100
Reprises de provisions additionnelles	-3 243	-7 503	4 260	-57
<b>Total reprises de provisions sur créances</b>	<b>-16 209</b>	<b>-24 283</b>	<b>8 074</b>	<b>-33</b>
Abandon de créances	1 720	3 771	-2 051	-54
Abandon de créances radiées	7 528	8 981	-1 453	-16
Provisions pour dépréciation des autres éléments D'actifs	27	127	-100	-79
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 705	3 042	-337	-11
Reprise sur provisions pour dépréciation des autres éléments D'actifs	-126	-215	89	-41
Reprise sur provisions pour risques et charges	-3 137	-543	-2 594	478
<b>Total net</b>	<b>74 345</b>	<b>48 962</b>	<b>25 383</b>	<b>52</b>

### **8-7. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur le portefeuille investissement**

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	
			Montant	(%)
Dotation aux provisions sur portefeuille d'investissement	-5 687	-2 641	-3 046	115
Plus-value sur cession TP	2 500	686	1 814	264
Dilution de la part d'intérêt	219	-171	390	-228
<b>Total</b>	<b>- 2 968</b>	<b>-2 126</b>	<b>-842</b>	<b>40</b>

### **8-8. Frais de personnel**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 155 605 KDT contre 140 537 KDT au 31/12/2023 enregistrant une hausse de 11% soit 15 068 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	
			Montant	(%)
Salaires	125 561	112 878	12 683	11
Charges sociales	26 311	23 794	2 517	11
Dotations aux provisions pour congés payés	1 067	1 080	-13	-1
Indemnité de départ à la retraite	1 335	1 487	-152	-10
Prime assurance takaful mourafik	1 331	1 298	33	3
<b>Total</b>	<b>155 605</b>	<b>140 537</b>	<b>15 068</b>	<b>11</b>

### **8-9. Charges générales d'exploitation**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 84 475 KDT contre 74 341 KDT au 31/12/2023 enregistrant une hausse de 14% soit 10 134 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	
			Montant	(%)
Frais divers de gestion	33 812	31 522	2 290	7
Impôts et taxes	7 096	6 213	883	14
Missions, voyages et déplacement	891	714	177	25
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	8 818	7 427	1 391	19
Travaux, fournitures et services extérieurs	21 915	18 364	3 551	19
Frais Marketing et événementiel	4 488	4 352	136	3
Autres charges d'exploitation	1 798	377	1 421	377
Fonds de garanties	5 657	5 372	285	5
<b>Total</b>	<b>84 475</b>	<b>74 341</b>	<b>10 134</b>	<b>14</b>

### 8-10. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	
			Montant	(%)
+ Dotations aux amortissements sur immobilisations	21 370	18 324	3 046	17
+ Dotations aux provisions sur immobilisations	-	64	-64	-100
- Reprises de provisions sur immobilisations	-	-	-	-
+ Dotations aux résorptions des charges reportées	958	769	189	25
<b>Total</b>	<b>22 328</b>	<b>19 158</b>	<b>3 171</b>	<b>17</b>

### 8-11. Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Le détail de cette rubrique se présente comparativement, en 2024 et en 2023, comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	
			Montant	(%)
Autres éléments du solde en gains et pertes	377	291	86	30
<b>Total</b>	<b>377</b>	<b>291</b>	<b>86</b>	<b>30</b>

### 8-12. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	
			Montant	(%)
+ Charge d'impôt courante	27 572	23 913	3 659	15
+ Charge d'impôt différé	978	2 430	-1 452	-60
- Produit d'impôt différé	(3 885)	(4 371)	486	-11
<b>Total</b>	<b>24 665</b>	<b>21 972</b>	<b>2 693</b>	<b>12</b>

### 8-13. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servies à sa détermination se présentent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	
			Montant	(%)
Résultat net attribuable aux actionnaires	71 742	76 175	-4 433	-6
<b>Nombre d'actions ordinaires</b>	<b>265 000 000</b>	<b>265 000 000</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>
<b>Résultat de base par action (en DT)</b>	<b>0,2707</b>	<b>0,2875</b>	<b>0,0168</b>	<b>-6</b>

Le résultat de base par action est calculé conformément aux modalités décrites au niveau de la note 4-15 supra.

### Note 9. Notes relatives à l'état des flux de trésorerie :

#### 9-1. Composantes des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31/12/2024 un solde de 861 202 KDT contre 642 607 KDT au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Caisse	73 533	61 767
Banque Centrale (Compte Ordinaire)	749 173	549 563
Chèques Postaux	47	44
Banque résidentes (Compte Ordinaire)	2 952	12 928
Banques non-résidentes (Compte Ordinaire)	35 497	18 305
<b>Total</b>	<b>861 202</b>	<b>642 607</b>

**RAPPORT D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES  
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS  
LE 31 DECEMBRE 2024**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE ZITOUNA**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2022, nous vous présentons notre rapport d'audit des états financiers consolidés du Groupe « Banque Zitouna » (Le Groupe) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan consolidé de **7.472.944 mDT** et un résultat net, part du groupe bénéficiaire de **71.742 mDT**.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Banque mère en date du 17 mars 2025. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

**I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés :**

***Opinion :***

**1-** Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé au 31 décembre 2024, l'état de résultat consolidé, hormis la Zakat par action, et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés du Groupe, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

***Fondement de l'opinion :***

**2-** Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés*" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société mère conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Observation :***

**3-** Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers N° 4.16, relative à l'application de l'article 412-III (nouveau) de la loi N°2024-41 qui stipule que les banques doivent réduire les taux d'intérêt fixes appliqués aux crédits en cours de remboursement dont la durée initiale de remboursement est supérieure à 7 ans, cette réduction s'applique si la valeur totale des intérêts contractuels payés par le client au cours des trois années précédant la demande de réduction dépasse 8 % de l'encours du capital restant dû. Les procédures d'application des

dispositions de cet article étant toujours en cours à la date d'arrêté des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2024, l'affaire n'a pas encore connu un dénouement définitif pour les banques islamiques et son impact final ne peut être ni anticipé ni estimé de façon fiable. L'application des dispositions dudit article pourrait engendrer un impact significatif sur la rentabilité de la banque pour les prochains exercices. En conséquence, la Banque s'attend à un impact sur ses états financiers futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

***Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers consolidés :***

4- Le Conseil d'Administration de la Banque mère est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction de la Banque mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque mère ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

***Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés :***

5- Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des commissaires aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;



- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II-Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé, en application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombent à la direction et au Conseil d'Administration de la Banque mère.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne du Groupe. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au sein de la Banque mère a été remis à la Direction Générale de cette dernière.

2- Contrairement aux dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous n'avons pas pu consulter les rapports des commissaires aux comptes des filiales au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

**Tunis, le 02 Avril 2025**

### **Les Commissaires aux Comptes**

**FMBZ KPMG TUNISIE**

**LEJ AUDIT**

**Emna RACHIKOU**

**Bessem JEDDOU**